

COMMUNE DE COLLOREC CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT

3, Route de Karn Ar Bleis - 29530 COLLOREC



Maître d'oeuvre :
ARCHI ESPACES CONCEPTION
Hervé DE JACQUELOT et Jean-Paul THOMAS
Architectes DPLG
79, Avenue du Rouillen
29500 ERGUE GABERIC
Tél : 02 98 53 03 70 - Fax : 02 98 52 08 88
Mail : atelier.aec@wanadoo.fr

C.C.T.P.

DEVIS DESCRIPTIF DES TRAVAUX

LOT N°6 - MENUISERIE BOIS

B.E.C. SICARD
Bureau d'Economie de la Construction
52, Rue du Lycée 29120 Pont l'Abbé
Tél 02 98 82 56 80 Fax 09 77 72 27 90
bec.sicard@gmail.com

Description des ouvrages	U	Qté	Px U	Mt HT
--------------------------	---	-----	------	-------

6.0 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Documents de référence

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- Les documents techniques applicables aux travaux de Menuiserie Bois ;
- Les Normes Françaises Homologuées (NF) et les Normes Européennes (EN), en particulier celles applicables aux travaux du présent lot.
- Les normes du Ministère de l'Éducation Nationale.
- Le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et en particulier aux prescriptions des Cahiers des Clauses Techniques (CCT) et des Cahiers des Clauses Spéciales (CCS) des Documents Techniques Unifiés (DTU) :
 - DTU 31.1 : Charpente et escaliers en bois.
 - DTU 34.1 : Ouvrage de fermeture pour baies libres.
 - DTU 36.1 : Menuiserie en bois.
 - DTU 39 : Vitrerie.
 - DTU 51.1 : Parquets massifs et contrecollés.
 - DTU 51.2 : Parquets collés.
 - DTU 51.3 : Planchers en bois ou en dérivés du bois.
- Les règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail.
- Le code de la construction et de l'habitation.
- L'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).
- Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Etendue des prestations

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en oeuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses. Il sera également dû, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

Nature et traitement des bois de menuiseries

Tous les bois utilisés seront conformes aux spécifications de la décision n° A 2-76 du GPEM/TP donnant les spécifications sur l'utilisation des bois suivant les normes en vigueur.

Toutes les menuiseries seront soigneusement poncées. Les menuiseries ne seront pas posées, tant qu'elles n'auront pas reçu une couche d'impression prévue au lot Peinture.

Tous les bois seront préalablement traités aux produits fongicides et insecticides.

Ouvrages d'ossature

D'une façon générale, les bois utilisés doivent être sains, exempts de toute pourriture ou d'échauffure, de noeuds vicieux ou pourris, fente d'abattage, gélivure ou roulure.

Tous les bois seront préalablement traités aux produits fongicides et insecticides, suivant normes NF X 40-500.

Les bois résineux de charpente mis en oeuvre seront de classe C 22 suivant la norme NF B 52-001-4. Le traitement des bois devra répondre à la classe de risque 2fct pour les charpentes à l'abri ou la classe de risque 3fct pour les pièces de charpentes non abritées, suivant norme NF EN 335-2.

Assemblages

L'étude des assemblages sera particulièrement soignée, assurant une finition des ensembles aussi parfaite que possible.

Étanchement à la maçonnerie

Il sera utilisé des joints d'étanchéité en EPT dont la composition, les dimensions et l'aspect correspondent à l'utilisation prévue. Leurs caractéristiques élastiques devront satisfaire aux exigences pour les températures auxquelles ils sont susceptibles d'être exposés.

Pour le masticage devront être utilisés des matériaux à élasticité constante à base de silicone ou de thiokol. L'adhérence du mastic aux éléments de construction devra rester parfaite, compte tenu des données constructives, des écarts de température et des mouvements admissibles de dilatation des éléments de construction.

Description des ouvrages	U	Qté	Px U	Mt HT
<p>Réservations Les réservations seront précisées en temps voulu aux entreprises concernées. L'entrepreneur du présent lot devra vérifier si la position et les dimensions des réservations sont conformes. Les réservations dans la maçonnerie sont dues par le lot Gros Oeuvre. Tous les ouvrages de fixation seront à la charge du présent lot. La prestation de chaque article comportera l'ensemble des calfeutrements par moulures à profils simples et de même matériau que celui constituant les ensembles.</p> <p>Pose des éléments La mise en place des menuiseries dans le Gros Oeuvre, les fixations, tolérances et calfeutrements sont définis par le DTU n° 37.1.</p> <p>Protection provisoire L'entrepreneur étant seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux, devra en assurer la protection pendant toute la durée du chantier et le nettoyage soigné en fin de chantier, ainsi que la vérification d'aspect, de bonne tenue des ensembles, du bon fonctionnement des parties mobiles (facilité de manoeuvre, fonctionnement doux et silencieux, graissage, etc.). Dès leur pose les bas des huisseries, sur 1,00 ml de hauteur minimum, devront obligatoirement être protégés. De ce fait, toute menuiserie épaufrée ou éclatée par un ouvrier quelconque et quel que soit son employeur, sera refusée au compte unique du titulaire du présent lot.</p> <p>Quincaillerie La quincaillerie et les ferrages seront de première qualité (label NF Q exigé) de type robuste tenant compte du poids et des dimensions des vantaux et seront protégés contre la corrosion soit par nature (acier inoxydable), soit par traitement à la charge du présent lot, et seront choisis par le Maître d'Oeuvre sur présentation d'échantillons. Toutes les pièces de quincaillerie telles que pattes à scellement, équerres, fourrures etc., seront prévues galvanisées. Toutes les serrures employées devront avoir le label de qualité NF Q. Il sera prévu un jeu de trois clés par serrure, l'entrepreneur du présent lot sera responsable des clés pendant toute la durée du chantier.</p> <p>Huisseries, portes, blocs-portes Les cadres dormants ou d' huisserie seront en bois résineux de classe C suivant norme NF B 53-510, sauf portes coupe-feu ou isophoniques. Les portes isoplanes seront conformes aux normes NF P 23-300, 23-302, 23-303, 23-304. Pour les portes isophoniques ou coupe-feu, les joints seront obligatoirement prévus en gorges (les joints collés ou agrafés ne seront pas acceptés). Ils seront mis en place (par l'entreprise du présent lot) après la peinture de finition, ou seront montés d'usine et protégés par pellicule pelable, à enlever après peinture. L'entrepreneur devra fournir les PV d'essais du CSTB correspondant aux prestations demandées dans le CCTP pour tous les blocs-portes pour lesquels sont prescrits des degrés Coupe Feu (C.F.), Pare Flamme (P.F.), ou des niveaux d'isolations phoniques ou thermiques, ou anti-effraction. Les huisseries de portes et placards en cloisons sèches de type PLACOSTIL seront fournies au plaquiste pour incorporation par celui-ci au montage du cloisonnement.</p> <p>Blocs-portes spéciaux L'entrepreneur devra fournir les PV d'essais du CSTB correspondant aux prestations demandées dans le CCTP pour tous les blocs-portes pour lesquels sont prescrits des degrés Coupe Feu (C.F.), Pare Flamme (P.F.), ou des niveaux d'isolations phoniques ou thermiques, ou anti-effraction.</p> <p>RT 2012 La construction sera conforme aux exigences de la RT 2012. Une attention particulière devra être apportée à l'étanchéité à l'air du bâtiment. Il sera réalisé 2 tests de perméabilité à l'air en phase chantier: un à la phase hors d'eau-hors d'air, un en phase finale. Si les tests ne sont pas concluants, toutes les reprises nécessaires ainsi que la réalisation de nouveaux tests seront pris en charge par l'(es) entreprise(s) dont la responsabilité sera engagée.</p>				

Description des ouvrages	U	Qté	Px U	Mt HT
<p>6.1 MENUISERIE INTERIEURE</p> <p>Généralités</p> <p>Les cadres dormants ou d' huisserie seront en bois résineux de classe C suivant norme NF B 53-510. Les portes isoplanes seront conformes aux normes NF P 23-300, 23-302, 23-303, 23-304.</p> <p>Pour les portes isophoniques ou coupe-feu, les joints seront obligatoirement prévus en gorges (les joints collés ou agrafés ne seront pas acceptés). Ils seront mis en place (par l'entreprise du présent lot) après la peinture de finition, ou seront montés d'usine et protégés par pellicule pelable, à enlever après peinture.</p> <p>Les portes intérieures seront posées avec le détalonnement nécessaire à la circulation d'air de la V.M.C.</p> <p>Les huisseries incorporées en murs agglos seront fixées au gros-oeuvre par des aiguilles. Le calfeutrement au mortier de ciment entre l' huisserie et le gros-oeuvre sera à la charge du présent lot. Il incombera à celui-ci de communiquer en temps utile les cotes de réservation au gros-oeuvre.</p> <p>Les huisseries de portes et placards en cloisons sèches seront fournies au plaquiste pour incorporation par celui-ci au montage du cloisonnement.</p> <p>La protection des arêtes incombera au présent lot jusqu'à la livraison au peintre.</p> <p>Les serrures de sûreté seront à 5 goupilles, profil européen.</p>				
<p>6.1.1 Ensemble huisserie + porte pleine à 1 vantail, EI 30, à peindre</p> <p>Ensemble comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Huisserie en bois exotique, de qualité menuiserie, d'épaisseur suivant cloison (dans le cas de bloc-porte livré d'usine dans une épaisseur différente, l'entrepreneur devra les profils de compensation nécessaires), constitué de deux montants et d'une traverse haute assemblés, avec feuillures pour porte standard de 40 mm d'épaisseur. • Couvre-joints en sapin, de section 40 x 6 mm, à arêtes vives poncées, assemblés à coupe d'onglet, disposés aux deux faces. • Porte isoplane, à 1 vantail à la française, à 2 faces isogyl extradur prépeintes et âme pleine en aggloméré de bois, sur cadre bois avec renfort de serrure, sans alaise, de 40 mm d'épaisseur. • Oculus rond. • Ferrage par paumelles en acier roulé (en nombre et dimension adaptés au poids du vantail). • Joints intumescents périphériques coupe-feu (sur les 4 chants du vantail). • Fermeture automatique par ferme-porte à frein hydraulique, de force appropriée. • Manoeuvre par poignée de tirage en inox côté restaurant, et plaque inox côté cuisine. • Protection du bas de porte par plaques inox collées. • Arrêt de porte par butoir en nylon de couleur à patin caoutchouc, réf 3737 des Ets BEZAULT ou équivalent, de coloris assorti à la garniture, solidement fixé par vissage dans cheville soigneusement scellée en sol, judicieusement placé. <p>L'ensemble du bloc-porte sera titulaire d'un Avis Technique du CSTB, attestant du classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue au feu : EI 30 (CF 1/2 H). 				

Description des ouvrages	U	Qté	Px U	Mt HT
<p>Le PV sera à produire. Dimensions suivant plans.</p> <p>Localisation : Porte restaurant/cuisine.....</p> <p>6.1.2 Ensemble huisserie + porte pleine à 1 vantail, à peindre Ensemble comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Huisserie en sapin traité, de qualité menuiserie, d'épaisseur suivant cloison, constituée de deux montants et d'une traverse haute assemblés, avec rainure à brique et feuillures pour porte standard de 40 mm d'épaisseur. Couvre-joints en sapin, de section 40 x 6 mm, à arêtes vives poncées, assemblés à coupe d'onglet, disposés aux deux faces. Porte isoplane, à 1 vantail à la française, à 2 faces isogyl extradur prépeintes et âme pleine en aggloméré de bois, sur cadre bois avec renfort de serrure, sans alaise, de 40 mm d'épaisseur. Ferrage par paumelles en acier roulé (en nombre et dimension adaptés au poids du vantail). Fermeture par serrure à mortaiser, qualité NFQ-1, à bec de cane simple. Manoeuvre par garniture type "LINOX" des Ets VACHETTE, ou équivalent, de coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant, comprenant béquille double et jeu de rosaces, avec ressort de soutien de béquille. Arrêt de porte par butoir en nylon de couleur à patin caoutchouc, réf 3737 des Ets BEZAULT ou équivalent, de coloris assorti à la garniture, solidement fixé par vissage dans cheville soigneusement scellée en sol, judicieusement placé. <p>Dimensions suivant plans.</p> <p>Localisation : Porte légumerie/réserves (fermeture par serrure à bec de cane simple) Porte légumerie/cuisine (fermeture par serrure à bec de cane simple) Porte cuisine/local poubelle (fermeture par serrure à bec de cane simple) Porte légumerie/vestiaire-sanitaire personnel (fermeture par serrure à bec de cane simple) Porte sur ballon eau chaude (fermeture par serrure à bec de cane simple) Porte vestiaire-sanitaire personnel/WC(fermeture à condamnation avec carré de décondamnation extérieur et voyant "libre-occupé") Porte restaurant/sas WC (fermeture par serrure à bec de cane simple) Porte sas WC/WC(fermeture à condamnation avec carré de décondamnation extérieur et voyant "libre-occupé") Porte sur TGBT.....</p> <p>6.1.3 Plan-vasque Plan de travail en aggloméré CTB-H mélaminé, d'épaisseur 40 mm, avec chants vus plaqués, posée sur et y compris fixations invisibles (tasseaux contre cloisons sur 3 côtés, et rainures dans les chants d'étagères) et renfort par une ou deux équerres, en fonction de la longueur. Découpe pour vasque à encastrier, suivant gabarit fourni par le plombier. Dimensions suivant plans.</p> <p>Localisation : Plan-vasque sas WC.....</p>				

Description des ouvrages	U	Qté	Px U	Mt HT
<p>6.1.4 Trappe d'accès aux combles Trappe en panneau de particules de bois CTB-H, avec isolation thermique par panneau semi-rigide de laine de roche de 50 mm d'épaisseur collé sur la face supérieure, posé dans le bridage réalisé par le charpentier au niveau du plafond. Pose libre sur et y compris des couvre-joints larges en sapin, formant feuillures de repos, disposés sous le bridage de charpente. Un système de levage (par câble, poignée, etc...) sera prévu pour une manoeuvre depuis les combles, en cas de fermeture accidentelle de la trappe. Dimensions selon plans. Les raccordements à l'isolation et à la membrane seront effectués avec soin afin d'assurer une parfaite étanchéité à l'air (RT 2012).</p> <p>Localisation : Trappe située au droit du WC.....</p> <p>6.1.5 Trappe EI 30 Ensemble comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Huisserie en bois exotique, de qualité menuiserie, d'épaisseur suivant cloison constitué de deux montants et de deux traverses assemblés, avec feuillures de 40 mm d'épaisseur. • Couvre-joints en sapin, de section 40 x 6 mm, à arêtes vives poncées, assemblés à coupe d'onglet, disposés aux deux faces. • Trappe, à 1 vantail à la française, à 2 faces isogyl extradur prépeintes et âme pleine en aggloméré de bois, sur cadre bois avec renfort de serrure, sans alaise, de 40 mm d'épaisseur. • Ferrage par paumelles en acier roulé (en nombre et dimension adaptés au poids du vantail). • Joints intumescents périphériques coupe-feu (sur les 4 chants du vantail). • Fermeture automatique par ferme-porte à frein hydraulique, de force appropriée. • Manoeuvre par poignée de tirage en inox côté restaurant. <p>L'ensemble du bloc-porte sera titulaire d'un Avis Technique du CSTB, attestant du classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue au feu : EI 30 (CF 1/2 H). <p>Le PV sera à produire. Dimensions 0,70 x H 1,10 ml. Trappe disposée à 0,90 ml du sol fini.</p> <p>Localisation : En mur de refend, entre restaurant et cuisine.....</p>				

Description des ouvrages	U	Qté	Px U	Mt HT
6.2 DIVERS				
<p>6.2.1 Sécurité - hygiène - interventions ultérieures L'entrepreneur prévoira dans son offre toutes les dispositions nécessaires, relevant des ouvrages de son lot, notamment toutes dispositions figurant au PGCSPPS du présent appel d'offres, et, d'une manière générale, toutes dispositions conformes aux articles L.235-2, L.235-6, R.235-20 à R238-25, du Code du Travail. Il devra notamment toutes les mesures de prévention destinées à assurer la sécurité des personnes, conformément à la Législation, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affichages, signalisations. • Installation, solidement fixées, de tous ouvrages de protection contre les chutes, garde-corps, etc... (ou maintenance des installations réalisées par le gros-oeuvre...) <p>Il est bien précisé que l'entrepreneur devra, sans aucune majoration de son marché, tout ouvrage qui pourrait lui être demandé par l'Inspection du Travail, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, l'OPPBT, le bureau de contrôle, le maître d'œuvre ou le coordonnateur SPS. Il transmettra au Coordonnateur " Sécurité ", à la fin de la période de préparation, la liste du matériel de son lot nécessitant un entretien périodique et son implantation, afin de constituer le dossier d'intervention ultérieure (DIU), exigé par les articles L.235-15 et R.238-37 à 238-39, du Code du Travail, et le décret N°92-232 du Code du Travail, art. R.235-5, du 31 Mars 1992. Ces prestations pourront être chiffrées à part dans le présent article, ou seront réputées incluses dans les prix unitaires des ouvrages.</p> <p>6.2.2 Gestion des déchets L'entreprise aura à sa charge l'évacuation de tous ses déchets, gravats et emballages qui devront être acheminés dans des décharges appropriées aux classes des déchets, en se conformant aux prescriptions du PGCSPPS du présent appel d'offres. La prestation comprendra tous droits de décharge et d'emballage. L'entrepreneur pourra chiffrer à part ces sujétions, en regard du présent article. (Dans le cas contraire elles seront réputées incluses dans les prix d'ouvrages).</p>				